

DEMAIN, UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE, APAISÉE ET DURABLE, FONDÉE SUR LES DROITS HUMAINS



Mémento de mesures essentielles à l'attention des candidates et des candidats à l'élection présidentielle de 2022

■ Depuis le début de l'année 2020, le monde fait face à une pandémie sans précédent qui réinterroge fondamentalement notre modèle de société.

Nos propositions s'inscrivent dans une dynamique sociétale, citoyenne et non catégorielle, une dynamique qui anime déjà notre projet associatif "**Pouvoir d'agir, pouvoir choisir**".

En nous appuyant sur les droits fondamentaux, le développement durable et le pouvoir d'agir et de choisir de chacune et chacun, nous proposons :

- ▶ **5 principes incontournables pour la participation de toutes et tous**
- ▶ **8 priorités pour une refondation sociétale et un réel modèle social de la politique du handicap en France**
- ▶ **12 mesures essentielles et prioritaires**

■ 5 PRINCIPES INCONTOURNABLES POUR ASSURER LA PARTICIPATION DE TOUTES ET TOUS

Pour construire une société plus juste, apaisée et durable, fondée sur les droits humains, il est indispensable de permettre à chacune, chacun, d'être citoyenne, citoyen, sur un principe d'égalité avec les autres.

Pour cela, 5 principes sont, pour nous, incontournables pour une société fondée sur les droits humains :

- ▶ **Respecter et soutenir le droit à l'autodétermination et à l'épanouissement de chacune et chacun** en cessant de présupposer une "vulnérabilité" particulière liée à l'âge, l'état de santé, la situation de handicap, de précarité...
- ▶ **Garantir et valoriser la participation sociale et l'expertise de chacune et chacun**, en permettant de disposer des moyens pour compenser le manque ou la perte d'autonomie.
- ▶ **Concrétiser le pouvoir d'agir et de choisir de chacune et chacun** avec les aménagements nécessaires.
- ▶ **Rénover la démocratie pour que chaque citoyenne, chaque citoyen puisse jouer pleinement son rôle** dans les choix de société ainsi que dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques.
- ▶ **Impliquer la société civile notamment les associations représentatives**, dans une logique de parties prenantes incontournables dans la co-construction et l'évaluation des politiques publiques.

DES PRIORITÉS POUR UNE REFONDATION SOCIÉTALE ET UN RÉEL MODÈLE SOCIAL DE LA POLITIQUE DU HANDICAP EN FRANCE

Refonder la société, et en particulier le modèle social de la politique du handicap, est aujourd'hui indispensable. Afin que cette refondation ait un réel impact, elle doit se fonder sur les droits humains et sur une approche transversale des situations pour permettre des réponses adaptées à chacune et à chacun.

C'est le sens des [recommandations du Comité des droits des personnes handicapées de l'Onu](#) chargé de suivre la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Dans son rapport de septembre 2021, il demande à l'État français de :

- ▶ inscrire la politique du handicap dans une approche fondée sur les droits plutôt que dans une approche médicale fondée sur les besoins,
- ▶ modifier la définition du handicap introduite par la loi du 11 février 2005, en considérant l'environnement de la personne comme le facteur principal des situations de handicap.

Pour rappel, l'article 55 de la Constitution fait primer les Conventions internationales ratifiées par l'État sur les lois nationales. La France se doit donc d'entendre les recommandations du Comité des droits.

Dans la même ligne, nous avons identifié 8 priorités pour poser les bases de cette refondation sociale que nous demandons :

- ▶ **Garantir l'effectivité des droits fondamentaux** en affirmant l'indivisibilité systématique des droits et de leur exercice et assurer la simplification de leur accès.
- ▶ **Développer une éducation inclusive et émancipatrice** pour que chacune, chacun, soit à même de développer son plein potentiel : se forger un avis, une opinion, se construire un devenir personnel et professionnel, acquérir son autonomie et s'épanouir.
- ▶ **Soutenir la responsabilité sociétale et environnementale** en repensant globalement tous les enjeux, environnementaux, sociaux, économiques et éthiques et en donnant une réelle place à l'économie sociale et solidaire.
- ▶ **Imaginer de nouvelles formes d'apprentissage, de formation et de travail** en reconsidérant le travail dans ses modalités et son utilité sociétale.
- ▶ **Réinventer le territoire au service de la proximité, de la solidarité et de l'inclusion** en reconnaissant le rôle essentiel de la solidarité publique, en rapprochant du "terrain" les politiques, en impliquant tous les acteurs locaux dans le développement de solutions de proximité et en garantissant l'équité et la portabilité des droits.
- ▶ **Initier de nouveaux modèles de protection sociale** en s'inspirant du programme du Conseil National de la Résistance, en renforçant le filet de protection sociale et solidaire pour couvrir tous les risques actuels (santé, précarité, handicap, perte d'autonomie, vieillissement, charges liées à la famille) et à venir.
- ▶ **Concevoir un environnement inclusif** afin que chacune, chacun, quelle que soit sa situation, puisse agir et évoluer librement, vivre avec et parmi les autres, à égalité.
- ▶ **Investir dans un système de santé** accessible à chacune, chacun, quels que soient son lieu de vie et ses besoins singuliers, en reconstruisant une offre de soins qui fasse mieux le lien entre l'hôpital, les soins de ville, le domicile, le médico-social... et en investissant massivement sur la prévention et la promotion de la santé. En permettant la participation de toutes les personnes concernées et leurs proches aux décisions.

12 MESURES ESSENTIELLES ET CONCRÈTES... À INSCRIRE DANS VOTRE PROGRAMME !

1. Pour garantir les droits fondamentaux de plus de 12 millions de personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge :

► Inscrire le handicap comme motif de discrimination dans la Constitution, à l'instar de l'Espagne et comme vient de le faire la Belgique.

2. Pour un environnement, des biens, services, transports et activités accessibles à toutes et tous :

► Conditionner toute aide publique à l'obligation d'accessibilité et mettre en place des dispositifs incitatifs : fiscalité, aide publique à l'accessibilité...

3. Pour rendre effectifs le droit au logement et le choix d'un habitat accessible :

► Revenir à l'obligation d'un taux de 100 % de logements accessibles dans le neuf que la loi Elan a supprimé, comme demandé par le Comité des droits de l'Onu.

4. Pour une école réellement inclusive :

► Réduire les effectifs des classes à 20 élèves dès lors qu'il y a un élève qui nécessite des adaptations pédagogiques ou une programmation adaptée des objectifs d'apprentissage que ce soit *via* un Projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou un Plan d'accompagnement personnalisé (PAP).

5. Pour permettre à chacune et chacun d'accéder à un emploi :

► Déployer plus largement les politiques publiques favorisant l'accès et le maintien dans l'emploi fondées sur des logiques d'accompagnement dans la durée, de sécurisation des transitions et du pouvoir d'agir des personnes, à partir des modèles inspirants de l'emploi accompagné, des CDD Tremplin en entreprise adaptée ou des entreprises à but d'emploi (expérimentation Territoires zéro chômeur longue durée).

6. Pour permettre aux personnes qui ne peuvent plus travailler de manière durable en raison de leur état de santé ou de leur situation de handicap de vivre dignement :

► Créer un revenu d'existence (revenu individuel de remplacement) d'un montant au moins égal au seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian) ; dans l'attente de la création de ce revenu d'existence, supprimer la prise en compte des ressources du conjoint / de la conjointe dans le calcul de l'allocation adulte handicapé (AAH).

7. Pour permettre un accès aux soins effectif pour toutes et tous dans tous les territoires :

► Rendre accessibles les lieux de soins et les équipements et supprimer les restes à charge.

8. Pour garantir une réelle autonomie des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et apporter un soutien aux aidants :

► Créer la prestation universelle d'autonomie, couvrant tous les frais liés aux moyens de compensation du handicap (aides humaines, aides techniques, adaptation du logement, aide à la parentalité, aux activités ménagères, à la communication, à la sexualité...) et sans reste à charge..

9. Pour permettre aux personnes de choisir leur aide humaine et aux proches aidants de choisir de l'être :

► Développer des services de proximité de qualité avec des personnels formés et valorisés (salaire et droits) et développer le soutien aux aidants (suppléance, répit...) sans lourdeur administrative ni reste à charge.

10. Pour permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir une vie affective et sexuelle :

► Reconnaître le droit effectif à la vie affective et sexuelle notamment par l'accès à des services d'assistance sexuelle, comme cela existe dans plusieurs pays européens (Danemark, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Suisse...).

11. Pour lutter contre les situations de violences et de harcèlement dont sont victimes les enfants en situation de handicap en milieu scolaire et les prévenir :

► Développer des campagnes contre le harcèlement qui intègrent la question du handicap et organiser de façon systématique des sensibilisations au handicap en milieu scolaire.

12. Pour accroître la visibilité des femmes en situation de handicap et leur prise en compte dans les politiques publiques :

► Développer une approche genrée et intersectionnelle (c'est-à-dire prenant en compte les discriminations multiples qui peuvent se croiser, se renforcer) dans toutes les politiques publiques.

S'ENGAGER, ENSEMBLE

Aujourd'hui, il est essentiel que les citoyennes et les citoyens, les acteurs de la société civile – dont les associations – et les pouvoirs publics réfléchissent et s'engagent, ensemble, dans des logiques collectives plus porteuses d'humanité, de liens sociaux, en proposant de nouveaux modes de vie, pour une pleine effectivité des droits fondamentaux, de l'égalité et de la participation sociale.

Et, en tant qu'acteur responsable, forts de nos expertises d'usage, militantes et professionnelles, nous serons partie prenante des débats sur l'analyse de la crise, ses conséquences sanitaires, sociales et économiques, pour bâtir une autre société, une société plus juste, apaisée et durable, fondée sur les droits humains.

Pour aller plus loin

[Plaidoyer général APF France handicap "Citoyennes et citoyens à part entière !
Rendre les libertés et droits fondamentaux effectifs"](#)

[Contribution APF France handicap au "monde d'après" :
Demain, une société plus juste, apaisée et durable, fondée sur les droits humains](#)

APF FRANCE HANDICAP : UN ACTEUR INCONTOURNABLE

APF France handicap est la plus importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Créée en 1933, connue et reconnue jusqu'en avril 2018 sous le nom d'Association des paralyés de France, APF France handicap rassemble aujourd'hui 85 000 actrices et acteurs : adhérents, élus, salariés, bénévoles et volontaires, usagers, sans compter ses dizaines de milliers de donateurs et sympathisants.

APF France handicap porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire.

L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

L'association agit aussi quotidiennement pour apporter son expertise et des réponses dans tous les domaines de la vie quotidienne, en tissant de nombreux partenariats avec les pouvoirs publics et la société civile : éducation, scolarité, formation, emploi, accompagnement et hébergement social et médico-social, vie familiale, santé, accessibilité des espaces publics et des transports, accès au numérique et aux nouvelles technologies, accès aux loisirs / sports / culture...

Les actions d'APF France handicap s'appuient sur [son projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir"](#).

APF France handicap est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) depuis 2021.

